

Élections professionnelles 2022

Notice de vote

Document à conserver : indispensable pour voter



J'accède à mon portail élections pour élire mes représentants aux instances de dialogue social
<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>

J'ACTIVE MON COMPTE ÉLECTEUR



Dès le
13/10

J'ai reçu un message sur ma messagerie professionnelle contenant un lien à usage unique. En cliquant sur ce lien, je suis redirigé(e) vers le portail élections pour pouvoir activer mon compte :

- Je choisis mon mot de passe « élections »
- Je choisis une question personnelle dans le menu déroulant « défi » et j'enregistre ma réponse à cette question.

Mon compte est à présent activé.

BESOIN D'AIDE ?

Une aide en ligne est accessible depuis le portail élections (je clique sur « aide en ligne - foire aux questions »).

Une assistance a été mise en place par votre service académique ou votre établissement (modalités précisées sur le portail élections).



J'UTILISE LE PORTAIL ÉLECTIONS



du 13/10
au 8/12

Je me connecte avec mon identifiant électeur (mon adresse de messagerie professionnelle) et mon mot de passe « élections ».

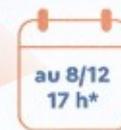
Je consulte :

- à partir du 13 octobre
 - mon profil électeur
 - la liste des scrutins auxquels je suis appelé(e) à voter
 - les listes électorales
- au plus tard le 16 novembre
 - les professions de foi des organisations syndicales

JE VOTE



du 1/12
8 h*



au 8/12
17 h*

*heure de Paris

- Je me connecte avec mon identifiant électeur (adresse de messagerie professionnelle) et mon mot de passe « élections ».
- Je clique sur « consulter les scrutins, les candidatures et voter ».
- Je saisis mon code de vote.
- Je vote.

Votre code de vote est :



Identifiant de vote